

Reçu le - 2 NOV. 2010

BRENS

| GENDARMERIE NATIONALE | | | |
|-----------------------|-------|-------|---------------------|
| Code Unité | P.V | Année | Nmr Dossier Justice |
| 04070 | 00632 | 2010 | |

PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF le 15 OCT. 2010

Dest. : SDDO P

DOSSIER N° 116059
DOE

| | |
|----------|-------------|
| N° pièce | N° feuillet |
| | 1/2 |

| Analyse et références | |
|-----------------------|---|
| Objet | Recherche d'un Objet Volant Non Identifié sur le secteur de CLAIRVAUX LES LACS / PONT DE POITTE 39. |
| Références | |

Le jeudi 23 septembre 2010 à 09 heures 45 minutes
 Nous soussigné Gendarme
 Sous le contrôle de : gendarme
 Vu l'article L.3211-3 du code de la défense
 Nous trouvant au bureau de notre unité

, rapportons les opérations suivantes :

PREAMBULE

---Le mardi 18 mai 2010 à 09H45, madame responsable de section au camping à CLAIRVAUX LES LACS 39130, prend contact avec le planton de la brigade de Elle signale qu'un touriste néerlandais, M. a constaté le 17 mai 2010 vers 21H45, un objet en feu tombant du ciel. Pour lui, il s'agirait d'un aéronef du genre ULM. Il est inquiet de savoir que ce fait n'a pas été signalé dans la presse locale.

EXPOSE DES FAITS

---M. et son épouse madame sont en vacances à l'emplacement (terrasse) au camping situé à CLAIRVAUX LES LACS. Le lundi 17 mai 2010, vers 21H45, M. sort de son mobile home pour fumer une cigarette. Scrutant la voie lactée, son attention est attirée par une lueur qui descend du ciel. Pour il s'agit d'un objet volant en feu, pouvant s'agir d'un ULM. De cet objet en feu, une autre partie s'est détachée, formant une torche. M. pense qu'il peut s'agir d'un parachute. Il estime ce phénomène à une distance de 3 à 4 kilomètres de sa position et à une hauteur de 500 à 600 mètres, dans une direction d'Ouest et Est. Il fait constater les faits par son épouse qui est à l'intérieur du mobile-home.

ENQUETE

---Nous rendons compte au lieutenant

---Le 18 mai à 10H05, nous prenons contact avec le couple aidé par madame qui nous traduit les propos des ressortissants Hollandais. M. nous fait part immédiatement qu'il a conscience de la portée de ses propos. Il nous précise qu'il exerce la profession de contrôleur aérien dans un aéroport militaire en Hollande. M. déclare que d'après ses constatations, il ne peut pas faire de confusion avec la chute d'une météorite. Il reste convaincu qu'il s'agit d'un ULM en détresse qui a pris feu et dont le pilote a peut-être tenté de s'extirper de l'engin avec son parachute. (PIECE N° 02).

Les enquêteurs :

(DESTINATAIRES)

- [1] - Mme la Préfète du Jura
- [1] - Général Commandant la Région Aérienne à METZ (57)
- [2] - D.D.G.N. /B.D.O/S.O.P/B.R.S à PARIS (75)
- [-] -
- [1] - Archives

Date de clôture

Le 23/09/2010

Signature(s)

Vu et transmis par :

03 OCT. 2010

---Nous n'avons pas jugé utile d'entendre son épouse qui nous confirme les dires de son mari.

INVESTIGATIONS :

---Nantis de ces renseignements et après analyse de la zone à l'aide d'une carte IGN, nous définissons un couloir de recherche, dont la limite droite est déterminée par les communes PONT-DE-POITTE / NOGNA et la limite gauche est déterminée par les communes de BAREZIA SUR L'AIN / LARGILLAY-MARSONNAY. (PIECE N° 03)

---Dans un premier temps, des recherches sur le plan d'eau de Vouglans entre la TOUR DU MEIX et PONT DE POITTE, sont effectuées à l'aide de l'embarcation Gendarmerie Aucune trace ou indice suspect n'est découvert à la surface de l'eau ou sur les berges.

---M. _____ président de l'ULM Club de DOUCIER 39, est contacté. Il ne manque aucun engin à l'appel. Les aérodromes de COURLAOUX 39 et de CROTENAY 39, nous signalent aucune absence d'aéronefs.

---Le Centre de Détection et de Contrôle Aérien de DRACHENBRONN (67) est avisé ainsi que les services Préfectoraux du département du Jura.

---A 12H10, le plan SATER (Bravo) est déclenché. Un moyen aérien de la sécurité civile de BESANCON (25) survole la zone en question, appuyé par le concours d'une dizaine de radios amateurs de l'ADRASEC.

---Pour les recherches terrestres et nautiques, 34 militaires des compagnies sont engagés sous le commandement l'adjudant chef

---A 15H30 le plan SATER est levé, les recherches n'apportant aucun élément nouveau. Celles-ci seront néanmoins poursuivies pendant plusieurs jours, dans le cadre du service normal.

Fait et clos à

le 23 septembre 2010.

Les enquêteurs :

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

| | | | |
|------------|-------|-------|---------------------|
| Code Unité | P.V | Année | Nmr Dossier Justice |
| 04070 | 00632 | 2010 | |

TÉMOIN

| | |
|----------|-------------|
| N° pièce | N° feuillet |
| 2 | 1/2 |

Le vendredi 21 mai 2010 à 15 heures 50 minutes

Nous soussigné gendarme

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité

En la présence constante de madame

agissant bénévolement rapporte la déclaration de la personne dénommée ci-dessous:

rapportons les opérations suivantes :

, parlant et écrivant couramment la langue néeherlandaise, et

Nom: Prénom:

Sexe: Situation de Famille: Date Naissance: Commune Naissance et Code Postal: Insee:

M

16/05/1959

Adresse: Validité état civil:

Commune et Code postal: Insee: N° de Téléphone: Profession: Nationalité (si étranger):

Contrôleur aérien
militaire**Question** : Depuis quand êtes vous arrivés au camping**Réponse** : Nous sommes arrivés depuis le samedi 15 mai 2010 avec mon épouse Sjoukje.**Question** : Quelle est votre profession?-----**Réponse** : Je suis contrôleur aérien dans un aéroport militaire.-----**Question** : Comment vous êtes-vous rendu compte de la présence du phénomène ?-----**Réponse** : Le lundi 17 mai 2010, depuis l'emplacement de son mobil home, je suis sorti fumer une cigarette et j'ai vu un objet en feu et j'ai réalisé en quelques secondes que ce n'était pas une météorite.**Question** : Quelle a été votre PREMIERE idée quant à la nature de ce que vous observiez ? Avez-vous pensé à un phénomène connu ? -----**Réponse** : J'ai pensé que c'était un ULM en feu. Pour moi, c'était clair, c'était un ULM et non un OVNI.**Question** : Quelle a été votre première réaction au début de l'observation ?-----**Réponse** : J'ai appelé ma femme qui était à l'intérieur du mobil home afin qu'elle observe avec lui.**Question** : A qui avez-vous parlé en premier de votre observation ? Comment vos interlocuteurs ont-ils réagi ?-----**Réponse** : A ma femme. Elle a vu quelque chose qui brûlait. Elle a pensé à une météorite mais vu la vitesse du phénomène, ce n'était pas ça.**Question** : Pouvez-vous indiquer les conditions météorologiques au moment de l'observation?---**Réponse** : Il y avait des nuages et des averses de pluie. La visibilité était bonne.**Question** : Quelle était la direction initiale dans laquelle se trouvait le phénomène ?**Réponse** : D'ouest en est.**Question** : Pouvez-vous préciser le type de forme du phénomène ? -----**Réponse** : La forme d'un ULM; En forme de triangle. Je vous fais un dessin.**Question** : Pouvez-vous nous décrire la trajectoire du phénomène ?-----**Réponse** : L'objet en feu venait dans notre direction et en restant à la même altitude à peu près entre 400 ou 500 mètres.**Question** : Pourriez-vous décrire la couleur ?-----**Réponse** : Tout fait en flamme.**Question** : Pourriez-vous nous décrire la luminosité du phénomène ? -----**Réponse** : Bien illuminé car la nuit commençait à tomber.**Question** : Pouvez-vous nous décrire le type de vitesse? -----**Réponse** : C'était très lent sans plus de précisions.**La personne entendue.** **L'interprète.** **L'officier de police judiciaire.**

Question : Quelle a été la durée estimée de votre observation ? -----

Réponse : Entre 45 secondes à 1 minute avant que quelque chose ne tombe de l'objet principal. Et deux à trois secondes après l'objet principal était hors de mon champ de vision. -----

Question : Quelle a été la distance minimale vous séparant du phénomène au cours de votre observation ? Quelle est la précision de votre estimation ? -----

Réponse : 3 kilomètres minimum et 5 kilomètres maximum. -----

Question : Y a-t-il eu d'autres témoins de votre observation ? -----

Réponse : Oui, mon épouse. -----

Question : Pouvez-vous estimer la taille de cette forme visible en désignant un objet connu et en indiquant à quelle distance il aurait la même taille que la forme visible ? -----

Réponse : Un aéronef de type ULM. J'en suis sûr. -----

Question : Avez-vous discerné des détails autour de la forme visible ? Si oui, lesquels ? -----

Réponse : Juste la forme que je vous ai dessinée. -----

Question : Avez-vous remarqué, si cette forme visible faisait du bruit ? -----

Réponse : Non, c'était trop loin. -----

Question : Présentez-vous un état de vulnérabilité (grossesse, handicap, maladie, ...) ?

Réponse : Non. Je prends un traitement médical pour la tension. -----

Question : Qu'avez-vous remarqué d'autre ? -----

Réponse : A un moment donné, c'était assez loin j'ai vu quelque chose se séparer de l'objet principal et plus petit. Cette chose plus petite était déjà enflammée et la partie principale n'était plus en flammes. -----

Question : Pourquoi avoir signalé le phénomène le lendemain à la direction du camping ? -----

Réponse : J'étais sûr que quelqu'un d'autre allait prévenir les secours. Je pensais que tout aéronef en vol était répertorié et avait l'autorisation. J'étais étranger et l'accueil du camping était fermé. C'est pour ça que le matin du 18 mai 2011, je suis allé voir à l'accueil si ce phénomène avait été signalé. --





----- le 21 mai 2010 à 16 heures 40, la personne entendue affirmant ne savoir ni lire ni écrire le français, lecture de sa déclaration lui a été faite par le truchement de l'interprète bénévole, qui nous a déclaré que l'intéressé y persiste, n'ayant rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

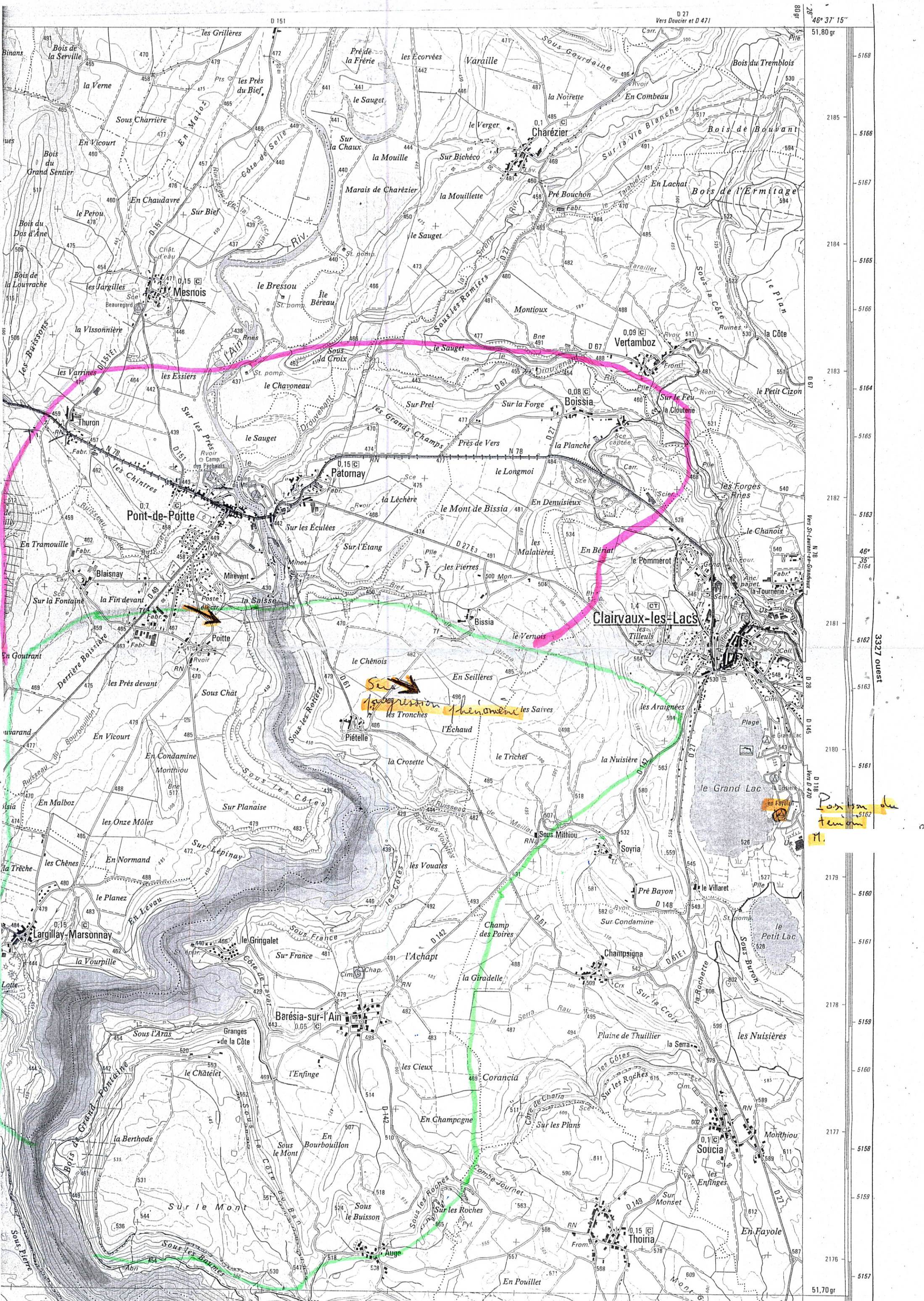
La personne entendue.

L'interprète.

L'Officier de Police Judiciaire

LEGENDE

-  - Zone de recherche couverte par les C.O.B.
-  - Zone de recherche couverte par le PSIG
-  - Zone de recherche couverte par l'équipage nautique.
-  - Localisation et sens de progression du phénomène désigné par le témoin.



D 27
Vers Doucier et D 471

46° 37' 15"

51,80 gr
2185
5166
5167
2184
5165
5166
2183
5164
5165
2182
5163
46° 35'
5164
2181
5162
5163
2180
5161
2179
5160
5161
2178
5159
5160
2177
5158
5159
2176
5157
51,70 gr

3327 ouest

Position de l'ancien terrain

M.

Piece n° 02.

